



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MAI 2025

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEAUX,
Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAUT, Madame MOREAU,
Monsieur MOURABIT, et Madame QUINTON, Administrateurs

Excusés

Madame BLUTEAU, qui avait donné pouvoir à Madame BA-TALL
Monsieur BRIMOU,
Monsieur CHANDENIER, qui avait donné pouvoir à Madame LEMAURE
Madame ROCHER, qui avait donné pouvoir à Monsieur MARTINS
Monsieur THOMAS, qui avait donné pouvoir à Madame DJABER
Monsieur VALLET, qui avait donné pouvoir à Monsieur MOURABIT

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur LECONTE,
Madame MOSNIER,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS METROPOLE HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS METROPOLE HABITAT,
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,
Madame JEANDROT, Cheffe de l'Unité PHRU à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de TOURS METROPOLE HABITAT

Présidence de Monsieur DENIS, Président

TOURS NORD – PAVILLONS SAINT MARTIN : FIXATION DU PRIX DU LOYER ET INTEGRATION DANS LA GRILLE D'IMMEUBLES

(G/100)

Le Directeur Général et la Directrice Gestion Locative indiquent au Conseil d'Administration que l'Office va prochainement réceptionner l'opération PAVILLONS SAINT MARTIN, située 11 allée Roger Lecotté à Tours nord.

Cette opération, financée par l'intermédiaire de Prêt Locatif Social (PLS), comprend 10 logements individuels.

Après avoir effectué l'étude d'équilibre de gestion de cette opération, le Directeur Général propose de fixer le prix du loyer à 9 €/m² SU (corrélé par le coefficient de structure).

Le loyer maximum prévu dans la convention APL s'élevant à : 9,49 €/m²SU.

Typologie	Financement	Surface Habitable (m ²)	Surface Utile (m ²)	Loyer (hors jardin/stationnement)
T4	PLS	82,90	85,25	755,91
T3	PLS	70,70	73,05	668,29
T3	PLS	70,40	72,75	666,13
T4	PLS	82,30	84,65	751,60
T4	PLS	83,40	85,75	759,50
T4	PLS	83,20	85,55	758,06
T4	PLS	83,10	85,45	757,34
T3	PLS	70,50	72,85	666,85
T3	PLS	70,10	72,45	663,98
T3	PLS	70,00	72,35	663,26

Compte tenu de la situation de cette opération et de sa qualité intrinsèque, il est proposé de l'intégrer dans la catégorie I du classement du patrimoine de la Convention d'Utilité Sociale.

De plus, chaque maison dispose d'un jardin d'une taille comprise entre 40 et 217 m² pour lequel il est proposé un loyer de 20 € pour les surfaces inférieures à 80 m² et 30 € pour les surfaces supérieures.

Elles sont par ailleurs dotées chacune d'une place de stationnement privative pour laquelle le prix est fixé à 11,00 €.

A cette occasion, le Directeur Général et la Directrice Gestion Locative indiquent au Conseil d'Administration qu'une convention de réservation avec le Ministère des Armées (Etat) pour 5 logements va être signée prochainement.

Le bénéfice de ce droit de réservation d'une durée de 10 ans, est accordé grâce à une participation financière de 12 000 € / logement, soit 60 000 € pour les 5 logements visés.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide d'accepter, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, les prix de loyers ainsi indiqués et d'intégrer cette opération dans la catégorie I de la grille d'immeubles.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16/05/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**